



Décembre 2022

Point de situation concernant l'état d'avancement du projet d'étude de fusion

Conformément au calendrier prévisionnel, les travaux du comité de pilotage et des groupes de travail se poursuivent. Les travaux réalisés en 2022 et ceux qui seront entrepris en 2023 sont les suivants :

Comité de pilotage

Le comité de pilotage assure la conduite opérationnelle du projet d'étude de fusion. Il est composé de deux représentantes et représentants de chaque municipalité et des deux secrétaires municipales. La personne déléguée à la communication pour ce projet de fusion et le délégué cantonal aux fusions de communes participent à toutes les séances.

Le comité de pilotage (COPIL) s'est réuni à sept reprises en 2022.

Groupe de travail 1 – Finances communales

Les planifications financières pour chacune des deux communes ont été réalisées par la société BDO SA. Cette démarche s'inscrit dans la volonté de connaître avec précision la situation et les perspectives financières de chaque commune avant d'examiner dans le détail les conséquences qu'aurait sur le plan financier une fusion des deux entités à l'horizon 2026. Cette analyse fine est prévue durant le premier trimestre 2023.

Groupe de travail 2 – Règlements, tarifs, taxes et émoluments

Ce groupe est composé des secrétaires municipales et de la juriste de la Commune de Montreux. Il a pour objectif, en premier lieu, de dresser la liste exhaustive de tous les règlements communaux et intercommunaux. Ensuite, il proposera au COPIL la liste des règlements communaux de l'une des deux communes qui pourraient s'appliquer provisoirement à la nouvelle commune en cas de fusion, et ceux qui devraient continuer à s'appliquer provisoirement dans chacune des anciennes communes avant l'élaboration d'une nouvelle réglementation.

Ce travail d'analyse juridique prend du temps, il se terminera durant la première partie de l'année 2023.

Groupe de travail 3 – Infrastructures (routes et ports), eau, épuration, bâtiments et domaines (y.c forêts)

Il s'agit du plus important groupe de travail de l'étude de fusion. Il concerne d'importants domaines techniques inhérents à chaque commune et qui doivent trouver des solutions dans le fonctionnement d'une nouvelle commune fusionnée. Ce sont principalement les cheffes et chefs de service et les collaboratrices et collaborateurs communaux qui sont sollicités pour trouver des solutions acceptables pour les deux communes en fonction de leurs attentes.

Les travaux d'inventaire, de constat et de diagnostic par commune sont aujourd'hui terminés. Le groupe de travail va aborder les questions de synergie possibles et partant les structures de gestion efficaces à mettre en place. Ces propositions seront présentées au COPIL durant le premier trimestre 2023.

Groupe de travail 4 – Voirie, espaces verts, promenades, jeux et cimetières

La gestion de la voirie, des espaces verts, des aires de jeux et des promenades sont des domaines qui touchent au quotidien les deux populations. L'objectif n'est pas de changer en profondeur les structures existantes, notamment pour Veytaux, mais de trouver une gestion commune qui permettrait de conserver les acquis et d'améliorer dans la mesure du possible les prestations.

En ce qui concerne les cimetières, leur maintien est assuré, comme cela est toujours le cas dans les projets de fusions de communes.

Groupe de travail 5 – Nom, armoiries, autorités, personnel, informatique, vie associative et archives

Au sein de ce groupe de travail, différentes thématiques ont déjà bien avancé dont en particulier :

- Le **nom** de Montreux devrait être repris car il symbolise aussi bien une ville mondialement connue qu'une région touristique majeure. De surcroît, la Commune de Montreux se compose déjà d'une vingtaine de villages avec chacun son identité, son cachet et ses spécificités : une éventuelle fusion ne remettrait pas en cause l'identité même de Veytaux, ni son nom en tant que lieu géographique.
- Le sujet des **armoiries** est sensible et le groupe de travail s'attelle à rechercher un équilibre entre les armoiries des deux communes, afin que leurs identités communales puissent coexister.
- Le mode d'**élection des autorités** (municipalité et conseil communal) pour l'éventuelle commune fusionnée est en cours de discussion.
- Le **personnel communal** se sent à juste titre très concerné par cette étude de fusion et peut légitimement avoir des questions voire des craintes, sur les conséquences d'un potentiel regroupement. Tout est mis en œuvre pour les informer et les entendre sur ce sujet sensible des conditions de travail actuelles et futures. En tout état de cause, l'ensemble du personnel communal de Montreux et Veytaux serait repris par la nouvelle commune fusionnée.
- L'**informatique** a également fait l'objet d'une analyse : une solution adéquate sera proposée au COPIL. Elle devrait permettre d'intégrer les données informatiques de la commune de Veytaux.
- Mémoire d'une commune, les **archives** continueraient à être récoltées et conservées en étant idéalement centralisées. Le COPIL prendra prochainement connaissance du rapport dédié à cet objet.
- Enfin, la **vie villageoise** avec ses nombreuses sociétés locales fait l'objet d'un recensement exhaustif dans les deux communes, à l'instar des modes de financement publics qui y sont associés. Des propositions concrètes seront faites dans le courant des premiers mois de l'année 2023.